

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

MacroSphere Global Fund Gay-Lussac Gestion

PART A : FR001400NKV7

gaylussacgestion.com

Appelez le 01 45 61 64 90 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de Gay-Lussac Gestion en ce qui concerne ce document d'informations.

Gay-Lussac Gestion est agréée en France sous le n°GP 95001 et réglementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).
Date de production du DIC : 30/09/2025 - Date de mise à jour : 19/12/2025

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français, créé sous la forme d'un Fonds Commun de Placement (ci-après le « FCP »).

Classification du produit : Obligations et autres titres de créance internationaux.

Durée : Le FCP a été créé le 10 septembre 2024 pour une durée de 99 ans.

Objectifs : L'objectif du fonds est de réaliser une performance supérieure de 2% à celle de l'€STR capitalisé quotidiennement, après prise en compte des frais courants, en s'exposant aux obligations souveraines et au change sur un horizon de placement supérieur à trois ans.

La gestion est mise en œuvre avec une cible de volatilité annuelle entre 10% et 15% dans des conditions normales de marché.

Indicateur de référence : L'OPCVM utilise l'indicateur de référence à des fins de calcul de commission de surperformance et de comparaison des performances.

L'indice €STER correspond au taux d'intérêt interbancaire de référence de la zone euro. L'€STER repose sur les taux d'intérêt des emprunts en euros sans garantie, contractés au jour le jour par les établissements bancaires.

Le Fonds suivant une gestion discrétionnaire, sa performance peut s'écarter très fortement de celle de l'indicateur de référence. L'univers d'investissement de l'OPCVM n'est aucunement contraint par cet indicateur de marché.

Fonds de capitalisation réinvestissant ses revenus, éligible aux contrats d'Assurance-vie.

Stratégie d'investissement : Le fonds offre une gestion active sur les marchés de taux souverains et des changes dans un cadre d'investissement international.

Afin de remplir l'objectif de gestion, l'équipe de gestion met en place des positions stratégiques et tactiques sur l'ensemble des marchés de taux souverains internationaux et de devises aussi bien sur les pays développés que les pays émergents.

La sélection des stratégies d'investissement s'appuie sur une approche "top-down", et repose notamment sur l'analyse macro-économique, l'analyse des flux de capitaux et la valorisation relative des marchés.

Les stratégies obligataires sont décomposées en quatre axes :

- la sensibilité globale du portefeuille ; gestion active du risque obligataire global du portefeuille à l'intérieur d'une fourchette de sensibilité comprise entre -8 et +8 ;
- l'allocation de sensibilité entre les différents marchés obligataires des pays développés ;
- l'allocation de sensibilité entre les différents segments des courbes de taux ;
- l'allocation sur les pays émergents.

La gestion des devises est également décomposée en quatre axes :

- allocation stratégique sur le dollar US : achat ou vente du dollar ;
- US contre les autres devises des pays développés ;
- allocation relative entre les trois autres ensembles de devises des pays développés partageant des attributs régionaux ou sectoriels (Europe, Asie, Autres) ;

- allocation entre des devises appartenant à un même ensemble ;
- allocation sur les devises émergentes contre le dollar US.

Le FCP promeut des caractéristiques sociales, pour autant que les pays dans lesquels les investissements sont réalisés, appliquent des pratiques de bonne gouvernance (ESG), au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement Disclosure ». Les critères sociaux et de gouvernance contribuent à la prise de décision du gérant.

L'OPCVM n'investira jamais plus de 35% de ses actifs totaux dans des obligations d'émetteurs non-membres de l'OCDE.

L'OPCVM investira au maximum 5% de ses actifs totaux dans des titres dont la notation, au moment de l'achat, est inférieure à B- selon l'échelle d'au moins une des principales agences de notation ou jugée équivalente par la SGP.

L'OPCVM peut avoir une exposition jusqu'à 400% de son actif net dans des devises autres que l'euro.

Le niveau de l'effet de levier indicatif moyen de l'OPCVM est de 15. Toutefois, l'OPCVM aura la possibilité d'atteindre un niveau de levier plus élevé, avec un maximum de 30.

Remboursement des parts : Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour de bourse ouvré avant 12 heures par le dépositaire et sont exécutées, à cours inconnu, sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du jour.

Durée de placement recommandée : Ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 3 ans.

Type d'investisseurs visés : Cette part de fonds est ouverte à tout souscripteur (non ouvert aux US persons).

Le produit convient aux investisseurs particuliers ayant une connaissance limitée des instruments financiers sous-jacents et dénués de toute expérience du secteur financier. Il est compatible avec les investisseurs qui sont en mesure de supporter des pertes en capital et qui n'ont pas besoin de garantie du capital.

Le produit est compatible avec les clients qui cherchent à faire fructifier leur capital sur une période au moins égale à la durée minimale de détention recommandée de 3 ans.

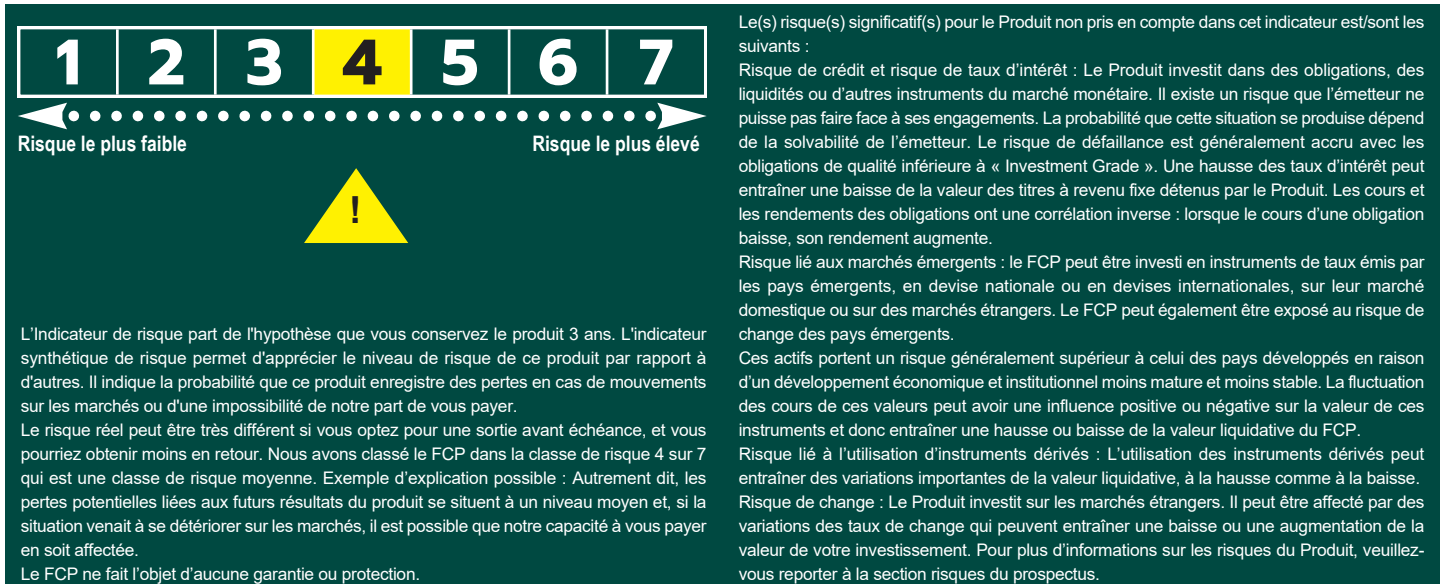
Dépositaire : Société Générale S.A.

Où et comment obtenir de plus amples informations sur l'OPCVM ou le FIA, une copie du prospectus de l'OPCVM ou de la description de la stratégie d'investissement et des objectifs du FIA, le dernier rapport annuel et tout rapport semestriel ultérieur de l'OPCVM visés à l'article 68, paragraphe 1, points b) et c), de la directive 2009/65/CE, ou le dernier rapport annuel peuvent être demandés à l'adresse suivante : contact@gaylussacgestion.com ou vous rapprocher de votre conseiller.

Où et comment obtenir d'autres informations pratiques, et notamment où trouver le tout dernier prix des parts : sur notre site internet : www.gaylussacgestion.com.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur Synthétique de Risque (ISR) :



Scénarii de performances

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, (selon le cas) mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Le scénario de tension montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 3 ans Exemple d'investissement : 10 000 €		Si vous sortez après 1 an		Si vous sortez après 3 ans	
Minimum		Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.			
Tensions		Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	6 320 €	6 280 €	
		Rendement annuel moyen	-36.80%	-14.40%	
Défavorable		Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 360 €	8 480 €	
		Rendement annuel moyen	-16.40%	-5.30%	
Intermédiaire		Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 220 €	10 800 €	
		Rendement annuel moyen	2.20%	2.60%	
Favorable		Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	13 420 €	14 320 €	
		Rendement annuel moyen	34.20%	12.70%	

Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement dans l'indice de référence entre mars 2017 et mars 2020.

Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement dans l'indice de référence entre février 2020 et février 2023.

Le scénario favorable s'est produit pour un investissement dans l'indice de référence entre mars 2020 et mars 2023.

Que se passe-t-il si Gay-Lussac Gestion n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux ci-dessous vous présentent les montants totaux pouvant être prélevés sur votre investissement afin de couvrir différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- 10 000 EUR sont investis.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Coûts totaux	531 €	1 327 €
Incidence des coûts annuels (*)	5.36%	4.16%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6.76% avant déduction des coûts et de 2.60% après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie	L'incidence des coûts annuels si vous sortez après 1 an.	
Coûts d'entrée	2.00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement.	200 €
Coûts de sortie	0.00% de votre investissement avant qu'il ne soit payé.	0 €
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1.50% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	147 €
Coûts de transaction	1.24% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation de coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	122 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	20.00% TTC de la performance annuelle du Fonds au-delà d'une valorisation minimale nette de l'€STER capitalisé +2.00% sur un an. 0.63% de l'actif net tel que défini dans le prospectus. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. La perception de la commission de surperformance ne sera pas conditionnée à une performance absolue positive de l'OPCVM.	62 €

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

PÉRIODE DE DÉTENTION RECOMMANDÉE : Minimum 3 ANS

Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les trois ans. La durée de détention recommandée a pour objet de minimiser votre risque de perte en capital en cas de rachat après cette période même si celle-ci ne constitue pas une garantie. Vous pouvez par ailleurs procéder à tout moment au rachat de votre investissement, votre FCP ne prélevant aucune commission de rachat.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Pour toute réclamation relative au FCP, vous pouvez consulter votre conseiller ou contacter Gay-Lussac Gestion :

- Soit par voie postale : Gay-Lussac Gestion 45, avenue George V – 75008 PARIS
- Soit directement via le site internet à l'adresse suivante : reclamations@gaylussacgestion.com.

Si, à la suite de votre réclamation, la réponse apportée ne vous convenait pas, vous pouvez également saisir le Médiateur de l'AMF via le lien suivant : www.amf-france.org ou écrire à l'adresse suivante : Médiateur de l'AMF, Autorité des marchés financiers, 17 place de la Bourse, 75082 Cedex 02.

Autres informations pertinentes

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Le FCP est soumis à un risque en matière de durabilité au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure ») tel que défini dans le profil de risque du prospectus. La gestion des risques de durabilité est assurée par les gérants tel que définie dans la partie « VIII. Prise en compte des facteurs de durabilité dans la stratégie d'investissement » du prospectus du FCP.

Conformément à l'article 7 du règlement (UE) 2020/852, le FCP étant relatif à l'article 6 du règlement (UE) 2019/2088 : « Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental ».

Dépositaire : Société Générale S.A.

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPCVM, ainsi que sur les autres catégories de parts : Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, document semestriel) ainsi que les informations relatives aux autres catégories de parts sont disponibles gratuitement en langue française à l'adresse ci-dessous. Ils peuvent également être adressés par courrier dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite de l'investisseur auprès de :

Gay-Lussac Gestion
45, avenue George V – 75008 PARIS
01 45 61 64 90

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative : La valeur liquidative est disponible sur demande auprès de la société de gestion, à l'adresse indiquée ci-dessus, ou sur le site internet : www.gaylussacgestion.com.